



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
109 RUE D'APRES, BP 704
97400 SAINT DENIS CEDEX

SAINT DENIS, LE 24 DECEMBRE 2012

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE TERRITORIALE DE
LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
A MONSIEUR VINCENT REGNAULT DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT A LA
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION**

Vu l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012 portant délégation de signature à la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Réunion, notamment son article 3;

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la REUNION subdélégation de signature est donnée à Monsieur Vincent REGNAULT, directeur territorial adjoint, pour les actes liés à l'activité du service, dans les conditions prévues à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture

La directrice territoriale

Christiane TETU-WOLFF





www.justice.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
109 RUE D'APRES, BP 704
97400 SAINT DENIS CEDEX

SAINT DENIS, LE 24 DECEMBRE 2012

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE TERRITORIALE DE
LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
A MONSIEUR FABRICE MAILLARD
RESPONSABLE DE L'APPUI AU PILOTAGE TERRITORIAL A LA
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION**

Vu l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012 portant délégation de signature à la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Réunion, notamment son article 3;

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la REUNION subdélégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice MAILLARD, attaché, responsable de l'appui au pilotage territorial, pour les actes liés à l'activité du service, dans les conditions prévues à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture

La directrice territoriale


Christiane TETU-WOLFF



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
109 RUE D'APRES, BP 704
97400 SAINT DENIS CEDEX

SAINT DENIS, LE 24 DECEMBRE 2012

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE TERRITORIALE DE
LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
A MADAME MYRIAM LE CORRE
DIRECTRICE DE L'EPEI ST DENIS A LA
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION**

Vu l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012 portant délégation de signature à la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Réunion, notamment son article 3;

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la REUNION subdélégation de signature est donnée à Madame Myriam LE CORRE, directrice de l'Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion à St Denis (EPEI), pour les actes liés à l'activité du service, dans les conditions prévues à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture

La directrice territoriale

Christiane TETU-WOLFF





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
109 RUE D'APRES, BP 704
97400 SAINT DENIS CEDEX

SAINT DENIS, LE 24 DECEMBRE 2012

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE TERRITORIALE DE
LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
A MONSIEUR FREDERIC DURAND
DIRECTEUR DU STEMO ST DENIS A LA
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION**

Vu l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012 portant délégation de signature à la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Réunion, notamment son article 3;

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la REUNION subdélégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DURAND, directeur du Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) à St Denis, pour les actes liés à l'activité du service, dans les conditions prévues à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture

La directrice territoriale



Christiane TETU-WOLFF



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
109 RUE D'APRES, BP 704
97400 SAINT DENIS CEDEX

SAINT DENIS, LE 24 DÉCEMBRE 2012

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE TERRITORIALE DE
LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION
A MONSIEUR BERNARD MINATCHY
DIRECTEUR DU STEMOI ST PIERRE A LA
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA REUNION**

Vu l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012 portant délégation de signature à la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Réunion, notamment son article 3;

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de ma part en ma qualité de Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la REUNION subdélégation de signature est donnée à Monsieur Bernard MINATCHY, directeur du Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion (STEMOI) à St Pierre, pour les actes liés à l'activité du service, dans les conditions prévues à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 1907 du 07 décembre 2012.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture

La directrice territoriale

Christiane TETU-WOLFF

